



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

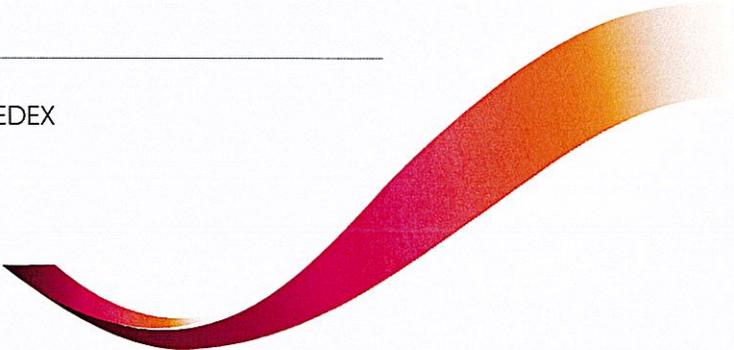
2025CC4-1-9-114

**OBJET : ADHÉSION AU CENTRE DE GESTION-RÉFÉRENT
SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION,
DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LE PIN	:	M. RATIO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)
 : M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
 : Mme BRU Laetitia
 : M. GROUSSOU Bernard
 : Mme LE CORRE Christiane
 : M. LOPES Ernest
 : Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)
 : M. ZANIN Daniel
 : Mme HOHOL Elisabeth
 : M. ZMUDA Patrick
 : Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune d'AUVILLAR : M. RENAUD Olivier
 Commune de LAMAGISTERE : M. DOUSSON Bruno
 : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge
 Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
 Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
 : Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services de la CC2R
 Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
 Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
 Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
 Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC4-1-9-114

OBJET : ADHÉSION AU CENTRE DE GESTION-RÉFÉRENT SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

L'article L 135-6 du Code Général de la Fonction Publique instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Ce dispositif permet également de recueillir les signalements des témoins de tels agissements ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Les articles R 135-1 à R 135-10 du Code Général de la Fonction publique en fixent le cadre réglementaire.

Ce dispositif peut être confié aux centres de gestion.

Afin de permettre aux collectivités territoriales et établissements publics concernés de remplir cette obligation, le CDG82 propose de confier cette mission à **Monsieur Claude BEAUFILS** déjà désigné comme Référent déontologie, laïcité, lanceurs d'alerte par le Président du CDG82.

Pour les établissements publics affiliés adhérant au Centre de Gestion, ce qui est notre cas, cette mission sera assurée dans le cadre du « support RH », financée par la cotisation additionnelle déjà versée au CDG82, sans modification de son taux.

La saisine par les agents de ce référent sur ce nouveau volet sera opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le dispositif comporte trois procédures :

- 1)- le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un système de signalement en ligne sur le site Internet du Centre de gestion.
- 2)- l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- 3)- l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

Plus globalement, chaque autorité adhérant à ce dispositif devra informer l'ensemble de ses agents de son existence et des modalités pour y avoir accès.

Afin de répondre aux obligations, le Président propose d'adhérer à ce dispositif auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Tarn-et-Garonne ; à cet effet, une convention d'adhésion à ce service est jointe en annexe.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité des deux collègues dans sa séance du 2 octobre 2025.

Le Président propose donc :

- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service Référent signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion avec une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction,

- de décider de désigner en qualité de référent signalement, Monsieur Claude Beaufls, fonctionnaire retraité, Administrateur Général et ancien Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie,

- de fixer les modalités de saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition conformément à la convention d'adhésion jointe en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service Référent signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion avec une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction,

- de décider de désigner en qualité de référent signalement, Monsieur Claude Beaufls, fonctionnaire retraité, Administrateur Général et ancien Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie,

- de fixer les modalités de saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition conformément à la convention d'adhésion jointe en annexe.

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance
Conseillère municipale de la Mairie
de VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Laetitia BRU



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

23 OCT. 2025

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

23 OCT. 2025

AR Préfecture

2025CC4-1-9-114 Adhésion au Cdg Référent signalement actes violence, discrimination, harcèlement et agissements sexist

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251017-2025CC4_1_9_114-DE

Numéro d'acte : 2025CC4_1_9_114

Date de décision : 17/10/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 4-1-9-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / autres)

Fichier acte : 2025CC4-1-9-114 Adhésion au Cdg Référent signalement actes violence, discrimination, harcèlement et agissements sexist.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 9-Convention adhésion service CDG 82 signalements actes violence.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 28/10/2025 14:52:34

Date de réception de l'AR : 28/10/2025 14:53:07